



Livret d'accueil
Service Éducatif de
placement à domicile
(SEPAD)

INSTITUTION « La Chaumière »
Pour préparer leur avenir

Le cadre du SEPAD

La mesure de placement SEPAD s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'Enfance. La mesure est :



Judiciaire

ou



Administrative

Le contrat est signé entre deux parties :

- La famille
- Le SEPAD

Le SEPAD est susceptible d'intervenir pour des enfants âgés de 03 à 18 ans dans un rayon géographique de 30 km autour de Toul et de Pont-à-Mousson.

Qu'est-ce que le SEPAD ?



Le SEPAD offre la possibilité :

- D'un **accompagnement** et d'un **soutien** à l'enfant, à son ou ses parents, en donnant à l'enfant dans sa famille une **garantie de sécurité** et de conditions d'évolution acceptables,
- Pour le ou les parents, pour l'enfant, d'être **entendus individuellement** dans leurs difficultés et leurs souffrances,
- D'identifier et d'**aider à développer les savoir-faire et savoir-être** de chacun,
- Pour l'enfant, en cas de besoin, d'être **accueilli sur un temps donné, à la Maison d'Enfants à Caractère Social « La Chaumière »**, internat de Toul ou internat de Vilcey-Sur-Trey

Qui travaille au SEPAD ?

L'équipe du SEPAD est constituée d'éducateurs spécialisés, d'un chef de service, d'une psychologue, d'une secrétaire, sous la responsabilité du directeur. Dans le cadre de la mesure, les éducateurs peuvent intervenir en binôme (ES et/ou psychologue).

Comment le SEPAD intervient-il ?

L'accompagnement et le soutien des parents et de l'enfant peuvent se faire à domicile ou hors du domicile pour :

- Des **actions éducatives** s'adressant à la famille, aux parents seuls ou à l'enfant,
- Des **entretiens menés avec la famille**, les parents seuls, ou l'enfant,
- Une **aide pour l'organisation** des tâches quotidiennes,
- Un **accompagnement** dans la prise en compte de toutes les **ressources existantes dans l'environnement** même de la famille (les partenaires scolaires, sociaux, culturels, médicaux, le domaine des loisirs ou même la famille élargie),
- Un **soutien psychologique** pour l'enfant et/ou son ou ses parents, ensemble ou séparément.
- Des **rencontres entre parents** autour de différentes thématiques, afin de partager et d'échanger les expériences de chacun
- Des **rencontres entre les enfants** afin de favoriser la parole, la rencontre, l'échange et la solidarité.
- Des **rencontres avec les familles** pour échanger sur leurs pratiques



Que se passe t'il en cas d'urgence ?

En cas de crise, l'équipe SEPAD intervient de façon plus soutenue au domicile.

En cas de crise avérant un danger pour l'enfant et/ou pour le parent, l'enfant peut être accueilli temporairement sur l'internat de proximité du domicile familial ou peut-être accueilli dans sa famille élargie ou chez une personne de confiance repérée par le service.

Cette mise à distance doit permettre un apaisement des relations entre l'enfant et sa famille, en travaillant sur des solutions favorisant un retour serein de l'enfant dans sa famille. Cette prise en charge à l'internat ne pourra dépasser un délai d'un mois.



À quel rythme ?

Le service intervient aussi fréquemment que la situation le nécessite. Les interventions peuvent avoir lieu au sein du domicile, hors du domicile ou par le biais d'appels téléphoniques. L'intervention par téléphone consiste à faire un point avec la famille, à prendre des nouvelles ou à apporter un soutien, selon la situation de la famille.

En dehors d'une intervention programmée, le parent peut en cas de besoin, contacter par téléphone le service ou l'éducateur.

Comment est évalué le travail ?

Suite aux différentes observations des professionnels, des besoins repérés, des compétences et des attentes de la famille, un Projet Personnalisé d'Accompagnement est établi en collaboration avec la famille. Il définit les axes de travail ainsi que les moyens menés pour les réaliser.

L'évaluation du travail aura lieu :

- **Avec la famille** : des points réguliers sont prévus où chacun pourra se situer dans le travail mené. Chacun pourra repérer les changements même minimes,
- **Avec l'équipe du SEPAD** : des réunions chaque semaine entre les professionnels permettent d'évaluer les situations de chacun et d'adapter les interventions au fur et à mesure des besoins et des nécessités,
- **Avec l'ASE** : une rencontre est programmée en début, à mi-parcours si nécessaire et à échéance de la mesure.

Comment se termine une mesure ?



Fin de la mesure

L'accompagnement et le soutien à l'enfant, à ses parents, ne sont plus nécessaires,




Renouvellement de la mesure

Des difficultés persistent et l'accompagnement et le soutien demeurent nécessaires,



Demande de placement

Les difficultés sont trop importantes pour être gérées dans et par la famille et par le service.



**Service Éducatif de Placement à
Domicile (SEPAD)
« La Chaumière »**

Square Jeanne Hermann
54700 Vilcey-sur-trey
03 83 83 13 13

Directeur :

Cheffe de service :

Psychologue :

Educatrices :

Monsieur Francis ROBERT

Madame Cindy SAUVONNET

Madame Houleye BA

Madame Morgane FAVARD

Madame Aurélie JOUAVILLE

Madame Mélina MARIANI

Madame Manon ULM

